



Formation

Gros plan sur la filière Maintenance des matériels de parcs et jardins

Le SMJ a demandé à Jean-Luc Lorrain, inspecteur de l'Éducation Nationale en charge des Bac pro de la branche des parcs et jardins, de faire le point sur la formation en Maintenance des matériels. Cette filière permet à des jeunes orientés vers l'enseignement professionnel de suivre un cursus les conduisant à des diplômes de niveau V, IV voire III.

SMJ: M. Lorrain, quels sont les diplômes actuels préparant à la maintenance des matériels ?

J.-L. Lorrain: Dans ce secteur de formation, il existe un diplôme de l'Éducation Nationale classé au niveau IV: le Bac pro Maintenance des matériels, option C: parcs et jardins, et trois diplômes classés au niveau V, le CAP Maintenance des matériels option Matériels de parcs et jardins, le BEP Maintenance des véhicules et des matériels (MVM), dominante matériels de parcs et jardins et la Mention complémentaire maintenance et contrôle des matériels de parcs et jardins. Ce cycle de formation se déroulant sur une année scolaire.

Le cycle conduisant au BTS Agroéquipement ou au BTS Maintenance après-vente des engins de TP est la formation la plus à même d'accueillir des jeunes possédant un diplôme de niveau IV dans la spécialité Maintenance des matériels de parcs et jardins, et désireux de poursuivre leurs études.

SMJ: Quelles sont les conditions requises pour s'engager dans ces filières ?

J.-L. Lorrain: À la suite de deux



Jean-Luc Lorrain, inspecteur de l'Éducation Nationale fait le point sur la filière de formation en maintenance de matériels pour parcs et jardins.

années de formation par apprentissage ou sous statut scolaire avec une période de formation en milieu professionnel de 12 semaines, le titulaire du CAP doit être capable d'effectuer des opérations de montage et de préparation de matériels neufs, des opérations de maintenance préventive des matériels, des remplacements en autonomie (ensembles, sous-ensembles, organes sur circuits électriques,

hydrauliques et pneumatiques), des contrôles et remplacements d'éléments courants, des réglages de base et des essais pour valider les différentes fonctionnalités du matériel.

À la suite des deux années de formation, le titulaire du BEP peut également s'orienter vers un baccalauréat technologique. Pour les élèves sous statut scolaire, la préparation au BEP MVM comporte un stage de trois semaines en entreprise. Il permet d'exercer des activités essentiellement dans le cadre de la maintenance préventive et corrective des matériels avec quatre activités fondamentales: accueillir le client, préparer l'intervention, la réaliser et restituer le matériel.

La Mention complémentaire, organisée sur une année, est accessible aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V dans le domaine de la maintenance des matériels, prévoyant 12 semaines de formation en milieu professionnel. Dans le but d'assurer la maintenance de matériels équipés de systèmes complexes et pluritechnologiques, le titulaire doit être capable d'utiliser les outils de contrôle intégrés à l'engin et/ou indépendants. Son champ d'action prend en compte l'évolution constante des technologies car il devra effectuer le relevé, l'analyse, la mise à jour et la transmission des données en vue de maintenir



le niveau de performances dans le respect de l'intégrité du matériel et des objectifs de qualité.

Enfin, pour le Bac pro, en priorité ouvert aux titulaires d'un CAP ou d'un BEP relevant du même secteur, la formation s'organise sur deux années avec une période d'insertion en milieu professionnel de 16 semaines. Le titulaire est chargé d'accueillir le client et de réceptionner le matériel, d'effectuer le diagnostic en utilisant les outils dédiés ou non, d'intervenir sur le matériel et d'en contrôler les performances, de conseiller techniquement la clientèle et de rendre compte de ses activités en application des objectifs de qualité.

SMJ : Combien de jeunes s'inscrivent dans cette filière ?

J.-L. Lorrain : D'après l'enquête de rentrée de l'ASDM, pour l'année scolaire 2006-2007, l'Éducation

Parmi les 84 établissements qui forment à la maintenance des matériels de parcs et jardins, 38 préparent au Bac pro. La taxe d'apprentissage contribue au financement de ces établissements. L'ASDM est l'organisme collecteur de la filière.

Nationale a recensé 418 jeunes en formation CAP et 491 jeunes inscrits en BEP. La Mention complémentaire maintenance et contrôle des matériels forme une soixantaine de jeunes par année.

Enfin, en Bac pro option matériels de parcs et jardins, nous avons enregistré un total de 254 jeunes.

SMJ : Qu'en est-il du taux de réussite aux examens ?

J.-L. Lorrain : Selon les statistiques ministérielles des sessions 2006, sur 539 candidats inscrits en CAP, nous enregistrons un taux de réussite de 78 %. En BEP, le taux de réussite

est de 71 % pour un global de 13794 candidats inscrits. La Mention complémentaire affiche quant à elle un taux de 84 % avec 56 candidats inscrits. Le Bac pro fait apparaître un taux de réussite de 79 %.

SMJ : Combien d'établissements forment à la maintenance des matériels de parcs et jardins ?

J.-L. Lorrain : Il existe 84 établissements de tous types (LP public, LP privé, EREA, CFA public, CFA privé, MFR) formant au CAP Maintenance des matériels option matériels de parcs et jardins, 42 établissements pour le BEP Maintenance des véhicules et des matériels dominante matériels de parcs et jardins et 38 établissements formant au Bac pro Maintenance des matériels avec l'option matériels de parcs et jardins.

SMJ : Selon vous, comment cette filière évoluera-t-elle dans les

années à venir ?

J.-L. Lorrain : La filière Maintenance des matériels de parcs et jardins est soumise comme les autres secteurs de formation professionnelle à la réforme qui se mettra en place progressivement dès la rentrée 2008. Le cursus de formation actuel BEP – Bac pro de quatre années passera à un Bac pro en trois ans. L'accession au baccalauréat dans la voie professionnelle permettra ainsi de placer celle-ci au même rang que les voies générale et technologique au niveau de la durée d'études.

Le référentiel du Bac pro actuel restera en l'état avec les mêmes exigences en matière de compétences.

Chaque filière de formation portera ainsi deux diplômes dont la finalité sera l'insertion professionnelle, le CAP et le Bac pro, avec plusieurs passerelles entre les niveaux de formation.

Formation professionnelle pour adultes

Le point de l'AFPA sur la branche parcs et jardins

L'AFPA, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, propose des formations qualifiantes aux étudiants, aux demandeurs d'emplois et aux salariés. Ces formations permettent de développer des compétences immédiatement exploitables en entreprise.

Pour la branche des parcs et jardins, l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) a mis en place une formation répondant aux besoins des professionnels en maintenance des matériels de motoculture : la formation « Mécanicien(ne) d'équipement et d'engins motorisés option matériels de parcs et jardins » (MEEM-PJ), titre professionnel de niveau V du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. La MEEM-PJ, qui existe depuis 1996, a fait l'objet de plusieurs aménagements, suite aux évolutions

de la formation et du métier de technicien. Elle est généralement sollicitée par les missions locales et l'ANPE, certains dirigeants d'entreprise, ou dans le cadre de cursus scolaires en alternance ou de la Validation des acquis et de l'expérience (VAE). Validée par un diplôme, elle est accessible aux étudiants, aux salariés travaillant en magasin, ainsi qu'aux demandeurs d'emplois.

L'Afpa dispose de six centres dispensant la formation de mécanicien d'équipement et d'engins motorisés option matériels de parcs et jardins.

Pour intégrer cette formation, les candidats doivent savoir intervenir sur divers équipements et engins motorisés, réaliser l'entretien, le dépannage et la réparation de matériels de motoculture de plaisance. La formation MEEM-PJ, dispensée pour les personnes majeures d'un niveau 3^e ou équivalent, peut se dérouler selon diverses modalités :
 - en présentiel, à temps plein sur une durée de 12 mois. Elle est dans ce cas validée par un stage en entreprise de 5 semaines,
 - en contrat de professionnalisation, sur une durée de 12 mois en alternance,
 - en formation continue, en module technique et à la carte, adaptée aux besoins du candidat.

Selon l'AFPA, 60 % de candidats bénéficient d'un placement en entreprise à la suite de cette formation, qui enregistre un taux de réussite de plus de 70 %. Pour accueillir et orienter au mieux les candidats, ceux-ci doivent être capables d'intervenir sur des matériels de professionnels de parcs et jardins (de type électrique, thermique essence et diesel, portatif ou autotracteur). Ils doivent suivre un ordre de réparation, assurer leur montage ainsi que leur maintenance préventive, leur dépannage et la remise en état. Ils doivent également intégrer les processus logiques et méthodologiques, effectuer les contrôles avant la livraison, conseiller précisément la clientèle et se conformer aux consignes de sécurité et aux normes en vigueur. Pour répondre au mieux à la demande des professionnels, six centres

de formation dispensent la MEEM-PJ : Hazebrouk (59), Verdun (55), Bourg-en-Bresse (01), Dijon (21), Limoges (87) et Montauban (82).

Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'AFPA sur www.afpa.fr

Taxe d'apprentissage 2008

Versez à l'ASDM plutôt qu'à une chambre de commerce. Investissez dans votre avenir, versez la taxe d'apprentissage à l'ASDM (Association des syndicats de distribution et de maintenance des matériels, créée à l'initiative du DLR, du Sedima et du SMJ). C'est le seul organisme collecteur de la branche Maintenance des matériels de parcs et jardins. Vous donnerez ainsi les moyens à la profession de financer les projets des établissements de formation et de mettre en œuvre des démarches pour attirer les jeunes vers nos métiers. Votre participation contribuera à leur faire découvrir notre univers et à améliorer la qualité de formation de ces jeunes, vos futurs collaborateurs. Alors, contribuez à la création d'outils pédagogiques et professionnels efficaces, pour assurer l'avenir de notre profession. Demandez le document d'appel de la taxe au SMJ.

